

# BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE PORCS : FORMATION DES FORMATEURS BIOSÉCURITÉ - 2025 (PRÉSENTIEL) —



**CORRÉGÉ Isabelle**  
Docteur Vétérinaire, DVM -  
Experte sur les  
problématiques de santé  
animale, hygiène et de  
biosécurité

## Autres experts

HERVE Gwendoline

**Formation Présentielle** 7 heures  
**Lieu de la formation** Rennes (35)  
**Tarif** 650 €  
**Points vétérinaires :** 0.6

## Pour qui ? —

Les vétérinaires  
Les techniciens  
Conseillers divers  
Mini 4 personnes, maxi 10 personnes

## Objectifs / Compétences —

Mieux connaître les bases scientifiques de la PPA  
Acquérir les fondamentaux de la Biosécurité (réglementation, BP)  
Etre capable d'accompagner les éleveurs pour la prévention de la PPA  
Concevoir et gérer un plan de biosécurité

## Evaluation des acquis —

La compréhension et l'assimilation des savoirs et savoir-faire se déroulera tout au long de la formation et pourra prendre différentes formes (étude de cas, tour de table, QCM, travaux pratiques)

## Pré-requis —

Toute personne ayant un minimum d'expérience sur les questions de biosécurité en élevage

## Méthode pédagogique —

Exposés et échanges  
Exemples concrets  
Formation SNGTV-IFIP  
Formation reconnue par les organisations professionnelles et l'Administration Française  
Formation en intra possible. Nous contacter.



[Version en-ligne](#)

## Programme de la formation —

Accueil des participants - Feuille de présence

*Tour de table : Positionnement des participants par rapport au thème*  
La formation pourra être, le cas échéant, animée par un expert différent du responsable pédagogique du stage.



*Formation de formateurs pour les formations d'éleveurs dans le cadre de l'Arrêté du 16 octobre 2018 sur les mesures de biosécurité en élevage de suidés. Cette formation est OBLIGATOIRE quelle que soit la taille de l'élevage et doit être délivrée par un formateur agréé, ayant suivi la formation de formateurs IFIP-SNGTV.*

### Notions sur l'intervention en tant que formateur - 0h30

#### Peste Porcine Africaine (PPA) - 1h

- Critères de suspicion
- Mesure de protection

#### Bonnes pratiques de Biosécurité - 3h

#### Plan Biosécurité et Mise en situation - 2h

#### Réponses aux objections - 0h30